



## Conseil Municipal du 26 janvier 2021

### PROCES-VERBAL

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Excusés avec pouvoir	Absents
15	13	2	0

Les conseillers municipaux de Mens régulièrement convoqués en date du 21 janvier 2021 se sont réunis Salle du conseil municipal, le 26 janvier 2021 à dix-huit heures trente, sous la présidence de M. SUZZARINI Pierre, Maire de Mens.

Etaient présents SUZZARINI Pierre, BARBE Gilles, STREIT Françoise,

GAVILLON Dominique, DIDIER Claude, MONTAGNON Danielle, CHABERT Emma, VERNAY Gentiane, CHEVALLY Gérard, DOLCI Marc, GARAYT Myriam, GOUDEL Jean Louis, CHEVALIER Bernard.

Excusées : LORENZI Florence donne pouvoir à STREIT Françoise, MENVIELLE Véronique donne pouvoir à CHEVALIER Bernard.

Absent : néant.

Comme rappelé par le Maire, un temps de parole et d'échanges sera donné aux structures du Trièves préalablement à l'ouverture des séances du conseil municipal.

Comme annoncé dans la convocation, le **projet Pep's-Trièves** (Projet pour l'emploi participatif et solidaire) est présenté. Sont présents pour cette structure Messieurs Louis Wallaert et Gilles Barbe.

Cf. projection du diaporama. Rappel de quelques chiffres : 10 territoires en France- candidature de la communauté de communes du Trièves, avec le soutien du département, à l'expérimentation TZCLD courant 2021- décision votée à l'unanimité. Il est à noter que le fonctionnement de Peps-Trièves est très participatif. A côté du CLE (comité local pour l'emploi) et du comité de pilotage, existent de nombreuses commissions. L'objectif est de créer une Entreprise à But d'Emploi (EBE) sur le Trièves. La question a été de dresser la liste des besoins non couverts sur le territoire et qui pourraient l'être grâce au programme TZCLD. Les activités identifiées sont nombreuses : agriculture, produit agricoles, services à la personne, tourisme, environnement, ...

Aujourd'hui, le dossier de candidature est en cours de finalisation. Le collectif va à la rencontre des différents conseils municipaux du Territoire Trièves afin de recueillir le soutien des communes.

J-L. Goutel s'interroge sur l'aspect concurrentiel des activités identifiées. Il n'y a pas de concurrence à ce jour puisque les activités identifiées relèvent d'activités actuellement non couvertes sur le Trièves.

Le maire demande quel soutien le conseil peut apporter. L. Wallaert répond qu'un soutien administratif par l'adoption d'une délibération encourageant la candidature ainsi que répondre aux propositions de services de la future EBE seraient un appui important. A la question du soutien, Claude Didier précise que la mairie via les élu, et le CCAS peut servir de relais pour mobiliser les chômeurs, l'isolement et le temps long d'attente d'aboutissement du projet ne favorisant pas leur implication.

J-L. Goutel souhaiterait savoir s'il y a eu des rapprochements avec la candidature d'Echirrolles à TZCLD. L. Wallaert précise que seuls des rapprochements de moyens ont pu avoir lieu ; les 2 candidatures ayant chacune leur légitimité : l'environnement géographique étant totalement différent (tissu urbain dense v/s tissu rural et besoins recensés différents).

G. Chevally souhaiterait savoir s'il y a eu des formations pour les chômeurs. Oui, il y a un travail d'analyse de leurs besoins et des formations.

M. le Maire remercie les intervenants pour leur présentation.

Le Maire ayant ensuite ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Monsieur Gilles BARBE est désigné pour remplir cette fonction. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

Le Maire ouvre la séance à 19H10 et annonce l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 décembre 2020
2. Finances : Tarifs Municipaux pour 2021 (hors tarifs de l'eau)
3. Personnel : modification du tableau des effectifs/ suppression-crétion de poste.
4. Travaux : reprise de la procédure de mise en protection des captages Verdier et Baret
5. Rendu acte des décisions du maire

6. Questions diverses.

**Approbation du PV du 15 décembre 2020**

Le procès-verbal du 15 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

**Finances : Tarifs Municipaux pour 2021 (hors tarifs de l'eau)**

Comme chaque année, il revient au conseil municipal de voter les tarifs municipaux.  
 Pour 2021, les tarifs des photocopies, des salles communales, du matériel et de la piscine restent inchangés.  
 Sont réévalués : les tarifs des logements communaux en tenant compte de l'indice de référence des loyers.  
 Sont actualisés : les tarifs des concessions de cimetières et columbarium.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, à l'unanimité, les tarifs suivants applicables pour 2021 ou à la date mentionnée dans le tableau ci-après, hors tarifs eau et assainissement faisant l'objet de délibérations spécifiques :

Tarifs concession cimetière	2021	2020
30 ans - 1 place	200 €	180,00 €
50 ans - 1 place	320 €	300,00 €
<b>Tarif columbarium</b>		
15 ans	250 €	X
30 ans	500 €	170,00 €
50 ans	Supprimé	280 €
<i>Possibilité sous certaines conditions exceptionnelles, telles que absence de famille, d'attribuer une concession pour les durées suivantes :</i>		
<b>5 ans</b>	<b>40 € - 1 place</b>	<b>/ columbarium 30 €</b>
<b>10 ans</b>	<b>60 € - 1 place</b>	<b>/ columbarium 60 €</b>
<b>15 ans</b>	<b>100€ - 1 place</b>	<b>/ columbarium 100 €</b>
<b>Photocopies</b>		
A4 monochrome papier blanc	0,40 €	
A4 couleur papier blanc	0,60 €	
A4 monochrome papier couleur	0,60 €	
A4 couleur papier couleur	0,80 €	
A3 monochrome papier blanc	0,60 €	
A3 couleur papier blanc	0,80 €	
Télécopie/ ENVOI la page	2,60 €	
Télécopie/ RECEPTION la page	2,60 €	
Photocopies associations		
A4 monochrome papier blanc	0,30 €	
A4 couleur papier blanc	0,40 €	
A4 monochrome papier couleur	0,40 €	
A4 couleur papier couleur	0,50 €	
A3 monochrome papier blanc	0,40 €	
A3 couleur papier blanc	0,50 €	
Confection journal des autres communes		
La page A4 couleur	0,20 €	

La page A3 couleur	0,30 €
<b><u>Espace Culturel</u></b>	
Associations de Mens ( <i>sans recettes</i> )	Gratuit
Associations de Mens ( <i>avec recettes</i> ) ou autres utilisateurs - journée	75,00 €
( <i>matin-après midi-soirée</i> ) - 1/2 journée	30,00 €
Mariages & fêtes ( <i>Rez de chaussée de l'espace culturel</i> ) - journée	150,00 €
	250,00 €
Mariages & fêtes ( <i>Rez de chaussée de l'espace culturel</i> ) - samedi et dimanche	
24h supplémentaires	75,00 €
Une salle à la semaine	350 €
Une semaine supplémentaire	225.00 €
Location vidéoprojecteur	10 €
Caution	300 €
<b><u>Salle des Sagnes</u></b>	
Associations de Mens : première utilisation	gratuit
seconde utilisation	160 €
Associations de Mens (au-delà de deux utilisations) ou autres utilisateurs : journée	320 €
: 1/2 journée ( <i>matin ou après-midi ou soirée</i> )	190,00 €
Forfait week-end : ( <i>du samedi matin au dimanche soir</i> )	500 €
<b><u>Cautions :</u></b>	
Caution « dommages et dégradations »	500.00 €
Caution « ménage »	300.00 €
Caution badge	15.00€
<b><u>Chapiteau :</u></b>	
location	200 €
caution	1 000 €
<b><u>Barnums 3 x3 :</u></b>	
location	100 €
caution	500 €
<b><u>Locations de Bancs et tables</u></b>	
<u>Si enlèvement et remise en place par le preneur</u> : table 2€ par jour – banc 1€ par jour	
<u>Sur le périmètre de la commune</u>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Livraison et reprise par le personnel communal des tables et bancs rassemblés dans un endroit accessible au véhicule pieds repliés – rendus propres : coût de location table 2€ par jour – banc 1€ par jour + forfait de livraison 55€</li> <li>• Si livraison reprise avec installation désinstallation par le personnel communal : coût de location table 2€ par jour – banc 1€ par jour + forfait 110€</li> </ul>	
<u>Hors périmètre de la commune de Mens et de façon exceptionnelle limité aux communes limitrophes</u> forfait revu en fonction des kilomètres et du temps de parcours	
Toute location ou prêt est assorti du versement d'une caution de 90 € par table et 35 €	

par banc La caution couvre : le remplacement de tables/bancs non rendus au prix de rachat, les réparations de dégradations aux coûts de la réparation, le nettoyage des matériels non rendus propres, le non-respect des conditions de restitution prévu dans la convention (application des forfaits ad-hoc).

	01/02/2021	1/02/2020
<b>LOGEMENTS COMMUNAUX :</b>		
Les loyers et charges locatives feront l'objet d'une révision assise sur l'évolution de l'indice IRL du 3 <sup>e</sup> trimestre 2020 / 3 <sup>e</sup> trimestre 2019 (source INSEE) :		
Soit 130,59 / 129,99 = 1,0046 % appliqué à compter du 1 <sup>er</sup> février 2021		
<i>Place Paul Brachet</i>		
Studio T1 pl Paul Brachet	213.28 €	212.31 €
Studio T1 bis pl Paul Brachet	220.82 €	219.81 €
<i>Loyers appartements Hôtel</i>		
Appartement n°1	320.50 €	319.04 €
Appartement n°2	320.50 €	319.04 €
Appartement n°3	313.69 €	312.26 €
Appartement n°4	280.13 €	278.85 €
Appartement n°5	421.93 €	420.00 €
Appartement n°6	438,85 €	436.85 €
Appartement n°7	320.50 €	319.04 €
Appartement n°8	281.44 €	280.16 €
Appartement n°9	280.13 €	278.85 €
Charges mensuelles (Entretien, Eclairage, VMC)	25.81 €	25.70 €
<b>Location de bureaux au Sagnes</b>		
Loyer majoré de la TVA au taux en vigueur (soit 60 € par m <sup>2</sup> par an)	<b>5€/m<sup>2</sup>/mois + TVA</b>	
Participation aux charges majorée de la TVA au taux en vigueur (soit 18 € par m <sup>2</sup> par an)	<b>1,5€/m<sup>2</sup>/mois +TVA</b>	
<b>PISCINE MUNICIPALE :</b>		
Adultes : 16 ans et +	4.00 €	
Enfants : 4-16 ans	2.00 €	
Gratuit - 4ans	0.00 €	
Adultes fin journée 16 h à 19h	2.00 €	
Enfants	1.00 €	
Abonnement 10 entrées adultes	35.00 €	
Abonnement 10 entrées enfants	15.00 €	
Colonies et groupes/personne	2.00 €	
Carte abonnement saison Adulte	53.00 €	
Carte abonnement saison Enfant	31.00 €	
Carte famille	120.00 €	
Séance groupe scolaire	45.00 €	
Séance groupe scolaire - annulation par école	45.00 €	
Séance groupe scolaire - annulation intempéries	22.50 €	

## DROITS DE PLACE- FOIRES- MARCHES

### Tarif Marché :

1 Mètre carré (m2)	1,00 €
Forfait annuel/m2	35,00 €
Forfait trimestre /m2	10,00 €
Forfait camion (ex : outillage/bricolage)	40,00 €

### Tarif Foire 1er mai :

1 Mètre linéaire	6,00 €
Commerçants sédentaires mensois	gratuit

### Tarif Foire août et octobre :

1 Mètre linéaire	2,50 €
------------------	--------

## PERSONNEL : modification du tableau des effectifs. Suppression/ création de poste.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois.

En l'espèce, il est proposé de supprimer un poste dans la filière technique et de créer un poste dans la filière administrative pour répondre aux besoins de la collectivité.

La suppression de poste porte sur le grade d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe ; et la création d'un poste sur le grade d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe.

L'effectif global des emplois n'est pas modifié : il y a toujours 10 emplois permanents.

Ce poste administratif va permettre de créer un poste d'assistant comptable et budgétaire, estimé à 17,5 heures par semaine (mi-temps).

Missions principales attendues :

- Assurer le traitement comptable de l'ensemble des recettes et dépenses de la collectivité (engagement, mandatement, liquidation) en respectant les délais et la réglementation des finances publiques (dans le cadre de la chaîne comptable dématérialisée)
- Contrôler la conformité comptable et budgétaire des bons de commande
- Assurer le suivi et contrôle de l'application de la réglementation des régies municipales (foires et marchés / piscine)
- Traiter les observations de la Trésorerie, des différents partenaires et fournisseurs de la collectivité ;
- Veiller au respect des échéances de paiement et d'encaissement
- Suivre et contrôler les recettes régulières de la collectivité (taxes, redevances, loyers, prestations ville...)
- Préparer et assurer le suivi des échéanciers d'emprunts et de subventions
- Etablir et vérifier les états de trésorerie (jour/semaine...)
- Contrôler la régularité et la sincérité des documents comptables
- Sécuriser et contribuer à la gestion des emprunts et de la dette
- Rechercher des financements (subventions, dotations et autres) et constitution des dossiers avec la secrétaire générale ;
- Déclaration de FCTVA ;
- Effectuer le suivi financier des investissements
- Participer à l'élaboration des documents budgétaires :
  - o Elaborer les maquettes budgétaires (BP- DM- CA, ...) ;
  - o Vérifier les comptes de gestion
  - o Préparer et exécuter les écritures d'ordres, de rattachements et de reports

La procédure a été lancée auprès du centre de gestion de l'Isère.

Ce poste, ouvert aux titulaires, est également ouvert aux contractuels en application de l'article 3-3 1° de la loi n°84-53.

Après en avoir délibéré, et après avoir tenu compte de la remarque de plusieurs conseillers d'écrire la correspondance en ETP, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de supprimer le poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe ;
- de créer un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe.
- d'adopter la modification du tableau des effectifs comme suit à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 :

Commune de MENS		
Tableau des emplois permanents	Au 1 <sup>er</sup> mars 2021	2020
<b><i>FILIERE ADMINISTARTIVE</i></b>		
Secrétaire de mairie	1	1
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	0	0
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	1
Adjoint administratif territorial	1	1
<b>TOTAL ADMINISTRATIF</b>	<b>4</b>	<b>3</b>
<b><i>FILIERE TECHNIQUE</i></b>		
Agent de maîtrise	1	1
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	2	2
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	0	1
Adjoint technique territorial	3	3
<b>TOTAL TECHNIQUE</b>	<b>6</b>	<b>7</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
<b>Total équivalent ETP</b>	<b><u>9.5</u></b>	<b><u>10</u></b>

#### **TRAVAUX : reprise de la procédure de mise en protection des captages Verdier et Baret**

Par une délibération votée en février 2016, le conseil municipal a décidé de lancer la procédure de mise en conformité des périmètres de protection des 4 captages d'eau situés sur la commune (Baret, Verdier, Verdier rudimentaire et Tholondet).

Suite aux avis préalables défavorables de l'hydrogéologue sur les captages Verdier rudimentaire (forte anthropisation de l'environnement immédiat du captage) et Tholondet (nécessité d'investigations complémentaires), la procédure se poursuit aujourd'hui sur les captages Baret et Verdier.

Le cabinet Setis a remis son dossier préalable à l'enquête publique et parcellaire en novembre 2020. L'ensemble des pièces nécessaires pour l'ouverture de cette enquête est désormais réuni.

L'échéancier prévisionnel des travaux et l'estimation des coûts pour ces 2 captages sont joints à la délibération (extraits du dossier Setis). Pour le captage Verdier, le cout global est estimé à 58 193 euros HT (travaux, acquisition des parcelles, indemnités d'éviction). Pour le captage Baret, le cout global est estimé à 26 894 euros HT (travaux, acquisition des parcelles, indemnités d'éviction)

Le dossier, avant enquête publique, sera transmis à l'ARS pour avis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de poursuivre et de conduire à son terme la procédure de mise en conformité des périmètres de protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine suivants de Baret ( lieu-dit Mentayre- La Pierre des Sacrifices- parcelle F401) et Verdier (lieu-dit Le verdier- La Pierre des Sacrifices- parcelle F104) ;
- de réaliser les travaux nécessaires à la protection de ces captages ;
- d'acquérir en pleine propriété, par voie d'expropriation, à défaut d'accord amiable, les terrains nécessaires à la réalisation des périmètres de protection immédiate ;
- d'indemniser les usagers de tous les dommages qu'ils pourront prouver leur avoir été causés par la dérivation des eaux ;

- d'inscrire au budget, outre les crédits destinés au règlement des dépenses de premier établissement et d'indemnisation mentionnées ci-dessus, ceux nécessaires pour couvrir les frais d'entretien, d'exploitation et de surveillance des captages et de ses périmètres.
- de donner pouvoir au Maire pour entreprendre toutes les démarches et signer tous documents nécessaires à la constitution du dossier technique relatif aux prélèvements d'eau et à la mise en place des périmètres de protection des captages ;
- de demander à M. le Préfet l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire ;
- de demander à M. le Préfet de bien vouloir accuser réception de la présente.

<b>RENDU ACTE</b>
-------------------

RAS
-----

Questions diverses
--------------------

- Françoise STREIT informe que les dossiers de demandes de subventions aux associations peuvent être retirés dès le 1<sup>er</sup> février. Ils sont également en ligne. Remise des dossiers au plus tard au 1<sup>er</sup> mars.
- Claude DIDIER informe du souhait de créer une commission d'élus pour le foncier économique. A minima, Gilles et lui en feraient partie. L'appel est lancé.
- Bernard Chevalier s'inquiète du rassemblement de personnes sans masques rue du Breuil, notamment les jours de marchés. Le Maire rappelle qu'il est déjà intervenu auprès de R. Gani. Il ré-interviendra dès la semaine prochaine puisqu'il a un RDV avec lui.
- Gentiane VERNAY souhaiterait un point sur la crise sanitaire. Le Maire rappelle le nombre important de décès en novembre-décembre tant à domicile qu'à l'EPHAD. Nous sommes toujours en phase de plateau. Le centre de dépistage est fermé depuis décembre à Mens. Désormais, il faut aller à La Mure. Encore peu de vaccins. C'est difficile de décrocher un RDV. L'EPHAD est vacciné. Le maire aussi. Aujourd'hui il s'agit de mettre en place la vaccination des + 75 ans mais l'organisation est délicate. Notamment sur la question des mobilités.
- Le Maire fait part de son souhait de faire un point d'information sur les décisions de la CCT. Il demande aux conseillers communautaires de faire remonter leurs comptes-rendus de commissions et de les partager en séance du CM. J-L. Goutel informe que la CCT a démarré sa construction budgétaire. Le cadre est très contraint. Il faut en effet partager de telles informations afin que cela soit connu du plus grand nombre.

Fin de séance 20 heures 10.

Prochaine séance le mardi 23 février 2021.